

L'Indice des prix à la consommation : **Population cible et champ d'application des produits**

La population cible de l'IPC est composée de familles et de particuliers qui résident dans des ménages privés en région urbaine et en région rurale au Canada. Les personnes qui demeurent dans des ménages collectifs, comme les membres des colonies communales, les détenus et les malades chroniques dans les hôpitaux et les maisons de soins de santé sont exclus de la population cible. (Les étudiants postsecondaires qui vivent à temps plein en résidence ne sont pas considérés comme vivant dans des ménages collectifs et font partie de la population cible. Les étudiants ne sont pas considérés comme appartenant au ménage de leurs parents s'ils vivent moins de 30 jours par année avec eux.) Les personnes qui résident sur les réserves indiennes et les représentants officiels de pays étrangers et leur famille sont également exclus. Les ménages pour une partie de l'année, même s'ils sont exclus des estimations des dépenses moyennes des ménages de la Division de la statistique du revenu, font partie de la population cible. Les ménages pour une partie de l'année sont des ménages dont les membres faisaient partie d'autres ménages au début de l'année, ou qui sont arrivés au Canada depuis le début de l'année.

L'univers des produits est composé de tous les biens et services de consommation basés sur les dépenses qui peuvent être associés à un prix au détail, c'est-à-dire des produits pour lesquels un prix peut être associé à une quantité et à une qualité déterminées. Les biens et les services publics fournis par les gouvernements sont exclus puisqu'il est impossible d'y associer un prix de détail. Par exemple, les services de santé reçus dans le cadre du régime public d'assurance-maladie sont exclus, tout comme les primes d'assurance-vie et d'assurance-invalidité. Cependant, les médicaments, les fournitures médicales et les soins dentaires ou d'optométrie achetés par le grand public sont inclus, car ces produits peuvent être associés à un prix au détail.

Pour définir l'univers des produits de l'IPC, aucune différence n'est faite entre «produit de luxe» et «produit de nécessité», de même qu'aucun produit n'est laissé de côté pour une question de moralité ou d'éthique sociale. Une partie de la population peut considérer que l'usage du tabac et de l'alcool ne devrait pas être toléré pour le bien de la société. Ces produits sont toutefois compris dans l'univers des produits de l'IPC, parce qu'ils constituent une proportion notable des dépenses des Canadiens.

L'univers géographique est constitué par l'ensemble du Canada, à l'exception de réserves indiennes. Les Forces armées canadiennes outre-mer sont aussi exclues. Tous les lieux où les consommateurs font des achats composent l'univers des points de ventes. Finalement, les prix utilisés dans l'IPC sont les prix finaux payés par les consommateurs, après les rabais, mais ils comprennent les taxes d'accise et de vente ainsi que les autres taxes indirectes payées par le consommateur.